CAc plénier et restreint du 12/11/2024

Nota bene : seuls les comptes rendus officiels, validés par le CAc, font foi.

Séance plénière

Contexte budgétaire : très tendu

- 79 M€ de ressources propres (top 5 de ce point de vue au niveau national ; semble être au "plafond" aujourd'hui de ce qu'on peut faire par réponse appels à projets, etc.)
- dotation 2024 : 220 M€
- masse salariale hors projets : 221 M€ (augmentation mécanique de 5 à 10% / an)
- masse salariale sur projets : 19 M€
- universités voisines (marseille, avignon...) : mieux dotées / étudiants en SCSP ¹ "subvention pour charge de service public par étudiant"); déficit de 25 M€ / an vs. moyenne univ., de 68 M€ / an vs. univ. IDEX
- origine : passage aux compétences élargies (perte de la moitié des contrats doctoraux, simultanément)
- augmentation point d'indice, inflation, etc. :
- GVT: +3.2 M€ de charges
- bilan : déficit essentiellement dû à des mesures exogènes
- nécessité de prélèvement dans le FDR pour équilibrer le budget 2024:16.3 M€ (à Nice) ; il restera 12 M€ fin 2024, problème évident pour la suite...
- demande annuelle : accès à un fond d'urgence (6 M€ l'an dernier)
- distorsion entre bonne capacité à répondre à des appels à projets
- scénarii possibles : en cours d'étude
- ressources propres : apprentissage, appels à projet (ordre de)
- france 2030 : rabotage prévu
- apprentissage : stable cette année, -20 % anticipés pour l'année prochaine

Campagne de postes

- enseignants-chercheurs :
 - an 1 : compensé par HC
 - an 2: ATER
 - an 3 : éventuellement mis au concours
- arbitrages : 32 demandes, 21 OK, 11 défavorables avec comme raisons possibles :
 - argumentaire recherche insuffisant
 - vivier incertain
 - classement moins prioritaire par composante

 $^{^1}$ voir https://www.aefinfo.fr/depeche/703461-scsp-par-etudiant-aucune-surprise-pour-les-universites-mais-des-difficultes-en-matiere-de-fonctionnement-quotidien

- aucune création (sur les 18 demandées)
- sur 20 demandes de rehaussement, 9 OK (46.3 / repyramidage / 46.4)
- 15 MC (vs. 17 en 2024), 14 PR (vs. 15 en 2024) + 5 repyramidages (à valider en janvier ; vs. 6 en 2024)
- 46.3 : importance de la condition de vivier
- 46.4 : à propos de la 2ème année d'IUF
- CPJ : 0 cette année (pb notamment pour NeuroMod) ; CPJ compensée à 60 % env.
- repyramidage : compensé pour une part (contrairement au 46.3) ; sera connu / validé en janvier, "pari" fait sur 5 postes
- SPECTRUM / PNS :
 - MC 25 analyse geom dynamique (poste no. 41): OK
 - PR 25 analyse EDP (poste no. 42): OK
 - MC 27 PNS (poste no.) : sciences du logiciel : OK
 - SPECTRUM : 6 postes OK
 - PNS: 2 / 7; non pour poste MC en math (MAM)
 - conseil DU: 26/11 pour revenir sur les arbitrages;
 - -rehaussement : 50 personnes sur UniCA depuis 2020 (46.3 / 4, repyramidage. . .)
- BIATSS : idem EC, pas de création (reste possible sur ressources propres si enveloppes bien identifiées)
 - 22 à 23 créations sur ressources propres / recettes fléchées (dont ID 76 pour LJAD, accueil / gestion)
 - 22 rehaussements
 - concours: 1 IGR, 1 IGE, 4 ASI, 10 TECH, 1 bibliothèque (détail des profils en cours de finalisation)
 - plusieurs postes DEF expliqués par une réorganisation du service
- NB : "redéploiement" ou "repositionnement", bilan neutre
- au bout de 6 ans, les CDD doivent être CDI-sés d'après la loi (possible à partir de 2 ans) ; il existe une commission de CDI-sation à UniCA

Séance restreinte

Délégations CNRS

- avis prioritaire / soutenu / refusé (auquel cas c'est bloquant) donné par le CAc
- en section 41 (math, bientôt à nouveau section 1 :-)), le fait d'indiquer une rédaction de HDR est soutenu (c'est visiblement défavorable dans d'autres sections), et les avis locaux ne sont pas nécessairement transmis / regardés

Misc

• prime annuelle pour les porteurs ERC : deux taux, taux 1 = environ 13000 euros, taux 2 = environ 18000 euros :o